

Voilà un personnage important—je donnerai son nom dans un instant—d'après lequel l'opposition partage également avec le gouvernement la responsabilité de faire fonctionner le Parlement. Comment l'opposition, je vous le demande, peut-elle partager également avec le gouvernement cette responsabilité si elle est muselée par des règles que le gouvernement insiste pour lui imposer, et cela au moyen du bâillon? Je vais citer un autre passage du document que j'ai sous les yeux:

Un des signes d'une démocratie saine et forte, c'est l'acceptation sans réserve du rôle de l'opposition, comme élément indispensable de ses opérations, dont les droits doivent être protégés et le devoir accompli.

Mais lorsque l'opposition dégénère en faction ou que l'autorité devient tyrannie, c'est qu'on n'a pas relevé ce défi et la démocratie est perdue.

J'ai cité le très honorable Lester B. Pearson.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis heureux de voir quelques libéraux l'applaudir.

Une voix: Le premier ministre (M. Trudeau) ne l'a pas fait.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le rôle de l'opposition est égal à celui du gouvernement. Je retrouve la même théorie, la même philosophie dans Beauchesne. A mon sens, lorsque le gouvernement établit le Règlement de la Chambre en disant: «Vous n'avez rien à voir là-dedans. C'est nous qui décidons quelles règles la Chambre aura», il viole les règles et privilèges du Parlement. Laissez-moi vous citer une autre autorité:

En dépit de ces expériences grandissantes, le temps dont la Chambre dispose chaque semaine pour exécuter ses travaux n'est pas beaucoup plus considérable qu'il ne l'était il y a un siècle, et les rôles traditionnels et propres du gouvernement et de l'opposition n'ont pas changé non plus.

Ce sont encore les mêmes.

Le rôle du gouvernement est de proposer des solutions législatives. Celui de l'opposition est de mettre ces solutions en question et de tenter de les améliorer ou d'en proposer d'autres.

Puis la phrase suivante, courte, précise et dont j'approuve chaque syllabe:

Aucun de ces deux rôles ne peut être subordonné à l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'estime qu'il appartient à Votre Honneur de veiller à ce que cette maxime soit respectée, à ce qu'aucun côté de la Chambre ne voie son

rôle subordonné à celui de l'autre. C'est ainsi que cela devrait être à toutes les étapes de nos travaux et lorsqu'il s'agit de la question fondamentale de notre Règlement, il importe alors au premier chef que cette maxime soit appliquée. Nous ne sommes pas ici pour faire figure de subordonnées et pour nous faire dire par l'autre côté ce que sera notre Règlement. Je poursuis la citation:

Il va sans dire que toute proposition visant à modifier la procédure doit aider les deux côtés de la Chambre à fonctionner de façon plus efficace. C'est le moins qu'on en puisse exiger sous peine de se renier et d'affaiblir l'institution même que nous cherchons à renforcer.

Voilà une déclaration parfaitement claire sur l'égalité des deux côtés, cette égalité à laquelle on est en train de porter atteinte. Peu m'importe, en ce moment, les détails de l'article 75c. Ce dont je me soucie, c'est de voir une proposition gouvernementale présenter de cette façon; c'est-à-dire imposer à la Chambre par un gouvernement majoritaire au moyen de la clôture. Cette même autorité poursuivait en faisant état de certaines discussions qui avaient eu lieu et déclarait:

On ne devrait pas non plus leur permettre ...

Il s'agit des discussions.

... d'aboutir avec ou sans entente préalable à des modifications procédurales qui compromettraient l'équilibre délicat et essentiel entre le gouvernement et l'opposition, si nécessaire au bon fonctionnement du Parlement.

Voilà ce que disait le très hon. Pierre Elliott Trudeau d'après le hansard du 16 septembre 1968, aux pages 72 et 73.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je constate que le premier ministre (M. Trudeau) s'applaudit lui-même.

M. McCleave: Il n'a pas reconnu ses paroles.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'espère qu'il tiendra compte de ce qu'il a dit...

L'hon. M. Dinsdale: C'est un schizophrène.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ...savoir qu'un équilibre délicat et essentiel entre le gouvernement et l'opposition est absolument nécessaire au bon fonctionnement du Parlement. Cela se rattache à la question fondamentale, notre Règlement. On nous réduit à une situation d'inférieurs. On nous refuse d'agir grâce à une action collective. On nous refuse le droit de consentir. Tout cela se fait sous le couvert d'une autorité extérieure, le gouvernement.